



SOLDE CONGES PAYES APRES MATERNITE

Par **samaritain35**, le **20/12/2010 à 16:40**

Bonjour,

suite à mon congé maternité j'ai demandé à mon employeur un congé sans solde de 6 mois, à la fin de ce congé sans solde j'ai démissionné. Sur mon solde de tout compte n'apparaissent pas mes congés restants, mon employeur n'a-t-il pas l'obligation de me les payés? Il me dit que la période de prise de congés est passée et que je devais les poser avant une certaine date mais j'étais en sans solde.

Qu'en pensez-vous?

Par **P.M.**, le **20/12/2010 à 20:31**

Bonjour,

C'est à mon avis une erreur de ne pas avoir pris vos congés payés avant le congé sans solde mais vous pourriez essayer de vous référer à l'[art. L3141-2 du Code du travail](#)